

## COMPLETER SON CV SUR IPROF

1 - Se connecter via le site du SNUipp-FSU sur Iprof ,

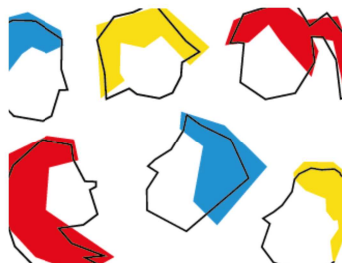
The screenshot shows the homepage of SNUipp-FSU 28 | Eure-et-Loir. At the top, there is a search bar and navigation links. The main content area features a news item titled 'CAPD le 25 mai' with a date of 25 MARS 2018 and a link to 'Hors classe au 01/09/2018 nouvelles modalités d'accès'. Below this, there is a section for 'Commissions paritaires' with a logo and a download link for 'rubon18 GIF - 9.1 ko'. On the right side, there is a 'Webmail' section with a navigation menu listing various categories like 'Actualités (623)', 'CAPD (334)', and 'Le SNUipp.28 (146)'. A red arrow points from the text '1 - Se connecter via le site du SNUipp-FSU sur Iprof' to the 'I-Prof' logo in the top right corner.

2- Cliquer «Votre CV »

The screenshot shows the 'I-Prof - Votre assistant Carrière' interface. On the left, there is a vertical menu with buttons for 'Votre Courrier', 'Votre Dossier', 'Vos Perspectives', 'Votre CV', 'Les Services', and 'Les Guides'. On the right, there are several green arrows pointing to descriptive text for each menu item. A red arrow points from the text '2- Cliquer «Votre CV »' to the 'Votre CV' button in the menu.

3-Sélectionner les onglets que vous souhaitez compléter ou modifier .

The screenshot shows the 'I-Prof - Votre assistant Carrière' interface with the 'Votre CV' button highlighted. Below the menu, there is a row of tabs for 'Diplômes et titres', 'Formations et compétences', 'Activités professionnelles', 'Fonctions et missions', 'Activités personnelles', 'Distinctions honorifiques', and 'Éditez votre CV'. A red arrow points from the text '3-Sélectionner les onglets que vous souhaitez compléter ou modifier .' to the 'Activités personnelles' tab. Below the tabs, there is a text box with instructions: 'Cliquez sur l'un des onglets pour accéder à une rubrique de votre CV. Afin de mieux faire connaître vos aptitudes, vos goûts et vos compétences, vous pouvez, si vous le désirez, saisir des informations qui ne sont pas encore dans votre dossier. La saisie des données qualitatives de votre curriculum vitae ainsi que leur mise à jour sont laissées à votre libre appréciation. Ces informations seront consultables par votre gestionnaire ainsi que par les corps d'inspection. Vous pourrez également communiquer votre curriculum vitae lors d'opérations de promotions ultérieures. Conformément à la loi 'informatique et libertés' du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à votre gestionnaire.'



SE SYNDIQUER ? UNE VRAIE BONNE IDÉE

Parce que le SNUipp-FSU a été attentif à ma situation, m'a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.

adhérer.snuipp.fr

SNUipp  
FSU

UNION  
F.S.U.

ENGAGÉ 25  
AU QUOTIDIEN

4- Cliquer sur « ajouter » pour procéder à la mise à jour du CV

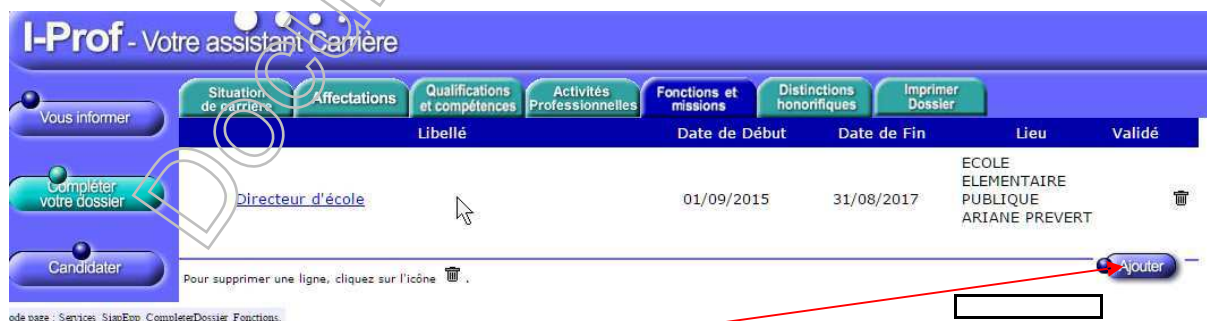


5- Cliquer sur « valider » pour enregistrer la mise à jour du CV

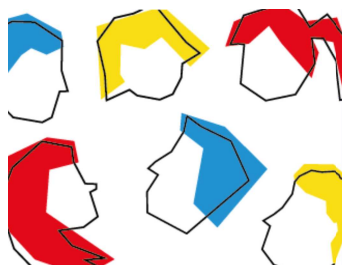


Il convient de vérifier que chaque onglet « est à jour et de porter une attention particulière à l'onglet « fonctions et missions » .

5- Sélectionner l'onglet « fonctions et missions »



6- Cliquer sur « Ajouter »



**SE SYNDIQUER ? UNE VRAIE BONNE IDÉE**

Parce que le SNUipp-FSU a été attentif à ma situation, m'a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.

adhérer.snuipp.fr

SNUipp  
FSU

UNION  
NATIONALE  
DES  
PROFESSEURS  
DES  
ÉCOLES  
PUBLICS

7 – Sélectionner les dates et cliquer sur la fonction souhaitée dans le « **menu déroulant** ».

Vous pouvez joindre une pièce justificative (surtout pour les enseignants ayant des services effectués hors du département d'Eure-et-Loir.

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant des programmes Réseau d'éducation prioritaire renforcé ou Réseau d'éducation prioritaire

Saisissez :

La durée d'exercice dans une fonction au cours de la carrière peut être continue ou discontinue. La durée accomplie dans des fonctions éligibles est décomptée par année scolaire.  
**Seules les années complètes sont retenues.**

- les dates de la fonction/mission : du 01/09 2017 au 31/08 2018
- un résumé
- Etablissement d'affectation ou de détachement

Vous pouvez joindre un document (taille max 1Mo) : Choisissez un fichier | Aucun fichier choisi

Valider | Annuler

Code page : Service\_SupEpp\_ComplexeDossier\_Fonctions\_MiseAJourNouveau

## 8- Valider.

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant des programmes Réseau d'éducation prioritaire renforcé ou Réseau d'éducation prioritaire

Affectation dans un établissement d'enseignement supérieur (SUPR, ESPE, IUFM) ou en classe préparatoire aux grandes écoles ou en section de technicien supérieur

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement localisé dans un quartier urbain posant des problèmes sociaux et de sécurité (politique de la ville)

Affectation ou exercice dans une école ou un établissement relevant du programme ECLAIR

Affectation dans une école ou un établissement ouvrant droit à une indemnité de sujétions spéciales

Affectation dans un établissement ouvrant droit à 2 parts modulables de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des enseignants du 2nd degré

Directeur d'école

Fonction de directeur de CIO

Directeur adjoint chargé de section d'enseignement général et professionnel adapté

Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques

Directeur de service régional de l'Union nationale du sport scolaire

Conseiller pédagogique auprès IEN chargé 1er degré

Maître formateur

Fonction de formateur académique

Réfèrent auprès des élèves en situation de handicap

Directeur de service départemental UNSS, conseiller technique auprès d'un inspecteur d'académie

Vous pouvez joindre un document (taille max 1Mo) : Choisissez un fichier | Aucun fichier choisi

Valider | Annuler

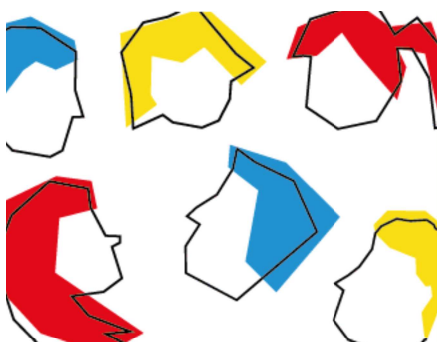
Les dates saisies ne doivent pas se chevaucher. Si vous avez été affecté (e) dans une même école pendant plusieurs années, et y avez exercé différentes fonctions, la saisie des dates doit être linéaire.

Exemple :

2000-2004 – Enseignante à l'école X

2004-2007 – Directrice de l'école X

2007-2017 – Enseignante à l'école X



**SE SYNDIQUER ? UNE VRAIE BONNE IDÉE**

Parce que le SNUipp-FSU a été attentif à ma situation, m'a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.

[adherer.snuipp.fr](http://adherer.snuipp.fr)

